

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSIONS DE VOLONTARIAT D'ÉCHANGE DE COMPETENCES EXPLOR 2025 – HAUTS-DE-FRANCE

PREAMBULE

Lianes coopération est le Réseau Régional Multi-Acteurs des Hauts de France. Association de solidarité internationale, non gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif, elle accompagne les porteurs de projets de solidarité internationale de la région Hauts-de-France : entreprises, collectivités, associations, établissements scolaires.

CONTEXTE GLOBAL DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les associations de solidarité internationale peuvent bénéficier de l'accompagnement de Réseaux régionaux multi-acteurs tels que Lianes coopération, via des formations, ateliers, temps d'échanges en réseaux... pour monter en compétences et faciliter la mise en œuvre de leurs projets avec leurs partenaires dans les différents pays de l'aide publique au développement. Elles peuvent travailler sur les différents Objectifs du développement durable tels que définis par les Nations Unies. Ce travail de longue haleine nécessite souvent une expertise impliquant la mobilisation de nouveaux acteurs : entreprises, collectivités territoriales, chercheurs...

Pour faciliter la mise en œuvre de leur projet en cours ou futur, l'évaluation de leur projet terminé, les réseaux régionaux multi-acteurs ont imaginé EXPLOR « EXPertise LOcale et Réseau de l'international », un dispositif d'appui aux projets de coopération internationale. Ce programme de Volontariat d'Echanges et de Compétences (VEC) financé par le FONJEP, permet de mobiliser des salariés, agents de collectivités, consultants ou retraités, disposant d'une expertise professionnelle à mettre à profit d'une association lors d'une mission courte à l'étranger.

Ce dispositif est mis en place par les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs. Grâce à ce dispositif, les associations de solidarité internationale des différentes régions peuvent mettre en place 4 type de missions :

Ces missions doivent être en lien avec un ou plusieurs [Objectifs du Développement Durable](#) et peuvent traiter de thématiques très variées : agriculture, éducation, insertion professionnelle, culture, sport, accès à l'énergie, eau et assainissement, gestion des déchets...



CONTEXTE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Pour l'année 2025, le réseau régional multi-acteurs Lianes coopération met en place un appel à manifestation d'intérêt pour co-financer la mise en place de 6 missions pour des associations dont le siège est basé en Hauts-de-France.

Exemples de missions :

- Envoi d'un expert pour accompagner une coopérative agricole en Afrique de l'Ouest sur la transformation de produits locaux
- Appui à un diagnostic eau/assainissement auprès d'un partenaire communal au Cap-Vert
- Soutien à un projet de formation professionnelle au sein d'une ONG éducative en Asie
- Accueil en France d'un expert partenaire pour partager ses pratiques en éducation non-formelle

ACCOMPAGNEMENT DE LIANES COOPERATION PROPOSE SUR UNE MISSION EXPLOR

- Recherche de l'expert volontaire ayant les compétences nécessaires pour la mission
- Organisation logistique
- Préparation au départ de l'expert
- Mise à disposition d'une expertise bénévole
- Contribution financière aux dépenses logistiques de 50% du coût total du projet dans la limite de 1000€ par mission
- Valorisation de la mission réalisée auprès du réseau de Lianes coopération
- Suivi/évaluation de la mission
- Suivi du projet et accompagnement de l'association à la suite de la mission

MODALITES PRATIQUES

PERIODES DE SOUMISSION

- Dépôt des dossiers : jusqu'au **dimanche 15 juin minuit**
- Sélection : **du 16 juin au 1^{er} juillet**
- Réponse : **début juillet 2025**
- Mise en œuvre des missions : de **juillet 2025 à mars 2026**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Formulaire de candidature
- Compléter une pré-fiche mission (voir pièce jointe)

La mission proposée doit être réaliste sur une temporalité d'une à deux semaines maximums, être en lien avec les valeurs de Lianes coopération (voir annexe 1 ci-après *Charte de Lianes coopération*) et les [ODD](#).

ORGANISMES ELIGIBLES

- Associations loi 1901 ayant leur siège en Hauts-de-France et ayant un partenaire dans l'un des [pays éligible à l'aide publique au développement](#).

- Les associations doivent être en lien avec la solidarité internationale et les ODD : il peut s'agir de structure d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale, de structures porteuses de projets de mobilité jeunesse avec son partenaire étranger, de structures porteuses de microprojets de solidarité internationale
- Association n'ayant pas encore bénéficié du dispositif EXPLOR **OU** proposant un nouveau projet le cas échéant
- Structure ayant identifié un besoin d'expertise **avec son partenaire local**, que ce soit pour une mission en France ou dans le pays partenaire

LES MISSIONS DE RECIPROCITE SONT ENCOURAGEES :

Une mission en réciprocité de volontariat d'échange de compétences désigne l'accueil, par une structure française, d'un expert issu d'une organisation d'un pays partenaire, dans le cadre d'un partage d'expériences et de savoir-faire.

Ce type de mission vise à :

- **Valoriser les compétences, les pratiques et les innovations** développées par les partenaires des pays bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement,
- **Renverser les logiques traditionnelles d'expertise descendante**,
- Et affirmer que la solidarité internationale est un **espace d'apprentissage mutuel**, dans lequel la France a autant à recevoir qu'à transmettre.

Ce format contribue à déconstruire les représentations hiérarchisées de la coopération, et à reconnaître la richesse des approches portées par les sociétés civiles des pays partenaires, qu'il s'agisse d'éducation, de résilience climatique, de gouvernance associative ou d'innovation sociale.

SELECTION ET CONTRACTUALISATION

Les candidatures seront examinées en interne par l'équipe de Lianes coopération en juin. Un avis sera transmis début juillet 2025 pour une mise en œuvre de la mission **avant le 31 mars 2026**.

Les responsables des projets sélectionnés seront contactés par Lianes coopération pour commencer l'accompagnement de la structure et de son partenaire dans la mise en œuvre de sa mission EXPLOR.

MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être envoyés jusqu'au 15 juin, minuit heure de France métropolitaine, à l'adresse mail suivante : Explor-RRMA@lianescooperation.org

ANNEXE 1

CHARTRE DE LIANES COOPERATION

Charte adoptée en Assemblée générale du 9 avril 2005 modifiée à l'AGE du 27 juin 2020

Les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Hauts-de-France sont multiples et divers : associations, collectivités territoriales, établissements scolaires et universitaires, cliniques et hôpitaux, organisations socioprofessionnelles et consulaires, Institutions d'Etat...

L'association Lianes coopération vise à favoriser les synergies entre acteurs du réseau afin de mieux faire face aux enjeux actuels, pour un développement durable et harmonieux en tout point de la planète.

Tout adhérent à Lianes coopération est en droit de connaître ses valeurs de référence, sa conception du développement, du partenariat et du travail en réseau. Il s'engage à les respecter et à les promouvoir.

La présente charte a pour objet de clarifier et de préciser les cinq fondements qui structurent et animent notre réseau dans le respect et l'esprit des statuts de Lianes coopération ci-joints :

- Une même conception du développement
- Une approche partenariale vers la réciprocité
- La prise en compte des politiques publiques de développement
- Un engagement dans l'éducation au développement
- Le travail en réseau

Une même conception du développement

Habitants d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord, du Sud ou d'Océanie, nous sommes tous de la même planète.

Le développement tel que nous le concevons est un processus permettant d'améliorer les conditions de vie économiques, sociales, politiques et environnementales de toute communauté dans le respect des personnes et de leur culture. Un développement qui ne profite qu'à une minorité n'est pas acceptable car il n'est pas équitable.

Une simple aide humanitaire, bien qu'indispensable, ne peut suffire à atteindre cet objectif si elle ne s'accompagne pas d'une véritable logique de partage et de solidarité : il en va de l'avenir de l'humanité.

Une approche partenariale vers la réciprocité

Toute action de développement doit s'appuyer sur une dynamique locale en partenariat avec les acteurs concernés ici et là-bas.

Avant de coopérer avec un partenaire, il faut d'abord le connaître, le respecter dans sa différence et nouer une relation de confiance.

Tout projet doit répondre à un besoin exprimé ou à une initiative prise par la population concernée et être conçu avec elle. En ce sens, notre action ne se limite pas à un apport matériel ou financier, elle doit favoriser l'autonomie et renforcer les initiatives locales.

Pour plus de clarté et d'efficacité, il est souhaitable que tout projet mené dans le cadre d'un partenariat soit contractualisé. L'approche partenariale implique la réciprocité. Elle est source d'enrichissement mutuel.



La prise en compte des politiques publiques de développement

Chaque fois que c'est possible, au Nord comme au Sud, les actions de développement viseront une cohérence avec les politiques publiques en cours. Les collectivités locales, garantes du service public, jouent un rôle prépondérant en matière de développement durable, en raison de leurs compétences et de leur proximité avec les citoyens.

Un engagement dans l'éducation au développement : informer, sensibiliser et pousser à l'action

Nous pensons que l'engagement dans une action de développement est indissociable d'un travail d'éducation au développement. De par les relations qu'il entretient avec l'étranger, chaque acteur de la coopération occupe une place privilégiée pour s'y engager, c'est-à-dire pour informer, sensibiliser et pousser à l'action.

Informer, c'est donner une idée juste des réalités de la vie dans les pays en développement, de leur histoire et de leur culture, en évitant les images misérabilistes, culpabilisantes, fatalistes ou simplement exotiques.

Sensibiliser, c'est aider à la prise de conscience des interdépendances entre les pays du monde et interpeller sur les inégalités croissantes.

Pousser à l'action, c'est donner envie à chacun de s'engager selon ses moyens, ses compétences et ses disponibilités pour développer la solidarité : consommer moins et mieux, épargner autrement, voyager sans nuire, agir au sein d'une association...

L'éducation au développement se vit à tout âge et dans tout lieu où se forment les citoyens. C'est une éducation au respect de la différence, une éducation au dialogue des cultures, bref, une éducation à l'humanité.

Le travail en réseau

Les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Hauts-de-France sont divers : statuts, taille, composition, objectifs, fonctionnement, implantation dans la région, zone-s d'action, domaine-s d'intervention...

Lianes coopération est une plate-forme régionale ayant un rôle de coordination, de concertation, d'impulsion et d'appui aux initiatives de ses adhérents. Lianes est un carrefour d'échanges permettant de capitaliser les expériences, favoriser le dialogue entre ses membres, organiser des groupes de travail thématiques. Les acteurs sont porteurs de savoir-faire variés qui méritent d'être partagés.

L'adhérent est un membre actif qui contribue à l'ensemble de la vie de Lianes. L'indépendance et la spécificité de chacun des membres sont respectées.